



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 82522

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de la politique du handicap et de l'invalidité. Ainsi, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoyait une procédure de conciliation qui suspend les délais de recours. Or, selon le Médiateur de la République, cette procédure de conciliation est encore méconnue par une large part des usagers. De plus, celui-ci constate que les délais d'instruction de ces organismes doivent être réduits. Aussi, il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures afin, d'une part, de favoriser le recours à la conciliation et, d'autre part, de réduire les délais d'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82522

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7161

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)